

2824

21ème journée d'étude



1er mars 1995

## Formation et valorisation du cheval

Hélène Corre  
Service Enseignement-Formation - F.N.S.E.A.  
Bernard Dutoit  
Président de la Fédération nationale du cheval

La valorisation du cheval dans l'exploitation agricole implique du personnel compétent en ce qui concerne notamment le chef d'exploitation. Des formations existent qui exigeraient des réajustements pour répondre à la demande.

### UNE REELLE QUALIFICATION DE CHEF D'EXPLOITATION

La conduite d'une exploitation qui comporte des activités liées au cheval exige, comme toute entreprise, un chef d'exploitation autonome et responsable. La diversité des fonctions assumées qu'elles soient techniques, économiques, sportives, de gestion de main d'oeuvre, d'enseignement, d'accueil ... implique de solides capacités à analyser des situations, à prendre des décisions, à les mettre en oeuvre, à anticiper, à s'adapter. Comme pour les autres agriculteurs candidats à l'installation, la F.N.S.E.A. situe cette qualification au niveau minimum IV et au niveau souhaitable III.

Dans ses composantes, elle la définit par un diplôme ou titre agricole combiné au BEES 1er degré et à une expérience professionnelle.

### LES VOIES ACTUELLES DE LA FORMATION

Concrètement, l'accès à cette qualification peut donc se concevoir par l'intermédiaire de la préparation du Brevet de technicien agricole (BTA) comprenant le module de qualification cheval, dit QP 11, ou par le brevet professionnel option «responsable d'exploitation agricole». La préparation du BEES 1er degré est à conduire en cohérence, et à cet égard, il faut relever l'intérêt des équivalences inscrites dans l'accord intervenu il y a quelques années entre les ministères de l'agriculture et de la jeunesse et des sports et qui permet d'organiser des cursus plus ramassés. Au-delà de ce palier minimum, il y a le souhaitable du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) combiné au BEES 1er degré. Le BTSA option "Formation hippique" ayant été supprimé, la voie possible à ce jour reste le BTSA, option «Productions animales» ou «Analyse et conduite de l'exploitation agricole».

Le stage d'expérience professionnelle dit «de six mois» est de création récente, mais les études conduites prouvent un bon taux de satisfaction et le bien-fondé du principe.

En ce qui concerne des formations de niveau inférieur, la F.N.S.E.A. reste donc réservée dans la mesure où la qualification acquise ne confère pas le profil voulu pour assurer en toute autonomie, les fonctions de chef d'exploitation. Elles ont peut être leur intérêt pour d'autres profils d'emploi ou alors dans une logique de demande sociale, mais c'est un type de débat qui restera à préciser.

2824

## **DES FORMATIONS EN EVOLUTION**

L'offre globale de formation dans le domaine du cheval est sans doute suffisante, voire peut-être excédentaire au regard de la stricte logique de demande et de réalité d'emploi. Mais au-delà de ce constat rapide, une analyse plus approfondie s'impose quantitativement et qualitativement.

En considérant le niveau IV, un gros chantier est actuellement en cours, visant la transformation progressive du BTA en baccalauréat professionnel et baccalauréat technologique. Dans la perspective d'une qualification des chefs d'exploitation ayant une activité «cheval», la mise en place du «bac pro» section «conduite de l'exploitation agricole» prévue pour la rentrée 1996, doit plus particulièrement retenir l'attention.

Il serait indispensable de maintenir au moins l'équivalent du module QP 11 dans cette nouvelle formation et de préserver les nouveaux acquis de la réforme du BTA. A ce titre, il faut citer la pluridisciplinarité, le contrôle continu en cours de formation, les stages ... Il sera également indispensable d'obtenir l'équivalent de l'accord BTA-BEES 1er degré. Qu'il s'agisse des voies de formation initiale, d'apprentissage ou surtout de formation d'adultes, deux autres points sont à développer : il s'agit tout d'abord de rendre opérationnel le principe de la réglementation de la validation des acquis et il s'agit de faciliter les formations par unités ou modules.

Il faut, par ailleurs, tenir compte de la diversité des exploitations, de l'évolution des besoins. C'est dans ce cadre qu'il faut promouvoir les certificats de spécialisation. Complément d'un diplôme donné, ce type de formation doit permettre d'accéder à une spécialisation plus pointue et devrait être accessible au cours de la vie active.

## **DES ETUDES ET RECHERCHES A DEVELOPPER**

Les réajustements quantitatifs et qualitatifs impliqueraient la conduite d'un certain nombre de travaux d'étude et recherche et la mise en place de nouveaux outils.

Pour les différents partenaires et décideurs qui ont à gérer des dispositifs de formation et d'emploi, il manque sans doute des données ou des méthodes pour mieux éclairer les choix à court et moyen termes. Ceci plaide en faveur de la mise en place rapide de l'observatoire formation emploi de l'agriculture et surtout de sa valorisation et mise en synergie avec d'autres outils du type baromètre de l'emploi. La préparation de l'avenir dans le domaine du cheval n'exigerait-elle pas aussi un nouvel état des lieux et une étude prospective du type de ce qui a été conduit pour d'autres branches agricoles par l'intermédiaire des contrats d'études prospectives ?

Préparer l'avenir, ce serait encore et dans l'immédiat, de se positionner par rapport au nouveau baccalauréat professionnel. Au-delà des premières pistes évoquées plus haut, il serait indispensable de s'interroger sur l'opportunité soit d'une spécialité cheval, ou d'une section à part entière. Il faut aussi se pencher sur les initiatives à prendre en matière de certificat de spécialisation afin de répondre aux besoins du type, par exemple, préparation du jeune cheval aux épreuves d'élevage, ou encore gestion d'activités équestres en milieu rural. Un lieu existe actuellement où ces préoccupations sont portées : il s'agit de la sous-commission «activités hippiques» de la Commission professionnelle consultative. En permettant l'expression des milieux professionnels concernés, elle autorise une adaptation des formations aux évolutions des activités. Il convient de conforter cette instance et sa mission. Le travail qui y est fait en matière de référentiels de métier et de confrontation des parties est un atout pour l'avenir.

## **DES MOYENS A PRECISER**

Au niveau de la mise en oeuvre, certaines conditions pédagogiques et financières seraient à réajuster ou préciser.

Dans la logique de valorisation du cheval dans l'exploitation agricole et notamment dans la fonction enseignement, il serait souhaitable de faciliter l'accès d'un certain nombre d'agriculteurs au BEES 2ème degré. Combiné à l'agrément de maître-exploitant au titre du «stage six mois», ceci permettrait à terme de constituer un volant de formateurs de futurs agriculteurs pour les activités cheval. Une action expérimentale serait à conduire dans cette perspective.

Faciliter l'accès à une réelle qualification, ce serait aussi de clarifier les dispositifs pédagogiques et financiers. Dans les cursus pédagogiques, il convient de rechercher des cohérences entre les cursus initiés par les différents ministères et de veiller à une réelle qualité des formations. Au niveau des coûts et des financements, il n'est pas toujours facile pour un agriculteur de s'y retrouver concrètement. La F.N.S.E.A. considère que les formations lourdes de première qualification devraient relever prioritairement de l'Etat (notamment pour les formations initiales et les formations innovantes) et des conseils régionaux. Le Fonds d'assurance formation des exploitants agricoles (F.A.F.E.A.) intervient actuellement sur des fonctions de type «entretien et perfectionnement des connaissances» ou par des formations d'accompagnement de projets en application d'un accord-cadre passé entre l'Etat et la F.N.S.E.A..

En conclusion, il faut mesurer l'enjeu de la formation dans la logique de la valorisation du cheval dans une exploitation agricole. Ce n'est pas une assurance face à tous les risques, mais c'est un sérieux atout. En la matière, le chantier de la formation reste très ouvert dans ses contenus pédagogiques, comme dans ses conditions de financement.

